

L'Institut Africain de la Médiation et Négociation (IAMN) en partenariat avec

L'Institut des Hautes Etudes en Médiation et en Négociation (IHEMN)

Adresse de l'IAMN

Email : iamn.institut@yahoo.com / iamn.institut@gmail.com

Bulletin d'inscription

MERCI DE RENVOYER CE BULLETIN D'INSCRIPTION A L'ADRESSE CI-DESSUS,
ACCOMPAGNE DE LA COPIE DES ACOMPTES VERSES AU BENIN.

Le paiement peut être échelonné avant la formation, mais la totalité de la formation doit être réglée au jour du début de la formation. Ces frais n'incluent aucune autre charge.

NOM,.....PRENOM.....PROFESSION.....
.....COURRIEL.....TELFIXE.....
...PORTABLE.....CABINET ou SOCIETE (s'il y a lieu)
.....ADRESSE.....
.....

Souhaite s'inscrire à la FORMATION SUR LA MEDIATION ET LA NEGOCIAITON EN DROIT OHADA, et joins à l'ordre de notre banque (ECOBANK BENIN) un chèque d'acompte de 155.000 FCFA pour la Formation de Base.

Formation de Base SANS PAUSE CAFE ET PAUSE DEJEUNER : LES FRAIS DE LA FORMATON SONT à **355.000 FCFA**) à verser auprès de l'ECOBANK du BENIN sur le compte intitulé **IAMN INSTITUT** dont le numéro est le suivant **110860131001**. L'acompte doit être versé au plus tard le 26 Février 2021 et la totalité du paiement des frais de formation doit se faire avant le début de la formation. **Ces frais n'incluant aucune autre charge.**

Formation de Base AVEC PAUSE CAFE ET PAUSE DEJEUNER : LES FRAIS DE LA FORMATON SONT à **385.000 FCFA**) à verser auprès de l'ECOBANK du BENIN sur le compte intitulé **IAMN INSTITUT** dont le numéro est le suivant **110860131001**. L'acompte doit être versé au plus tard le 26 Février 2021 et la totalité du paiement des frais de formation doit se faire avant le début de la formation. **Ces frais n'incluant aucune autre charge.**

NB : Le paiement peut être échelonné avant la formation, mais la totalité de la formation doit être réglée au jour du début de la formation. Ces frais n'incluent aucune autre charge. La formation ne peut se tenir à moins de 15 participants confirmés. Un participant est confirmé lorsqu'il a versé un acompte. N'exposez aucun frais annexe (trajets, avion hébergement...) avant que l'institut ne vous ait confirmé la bonne tenue de la formation et le nombre suffisant de participants. L'institut se charge de vous informer de la tenue effective de la formation au plus tard le 26 Février 2021.